

Nu- mé- ros		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
156 (suite)	<p>Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un huitième de gallon, mais au plus un sixième de gallon la douzaine, représentent un sixième de gallon la douzaine;</p> <p>Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un sixième de gallon, mais au plus un quart de gallon la douzaine, représentent un quart de gallon la douzaine;</p> <p>Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un quart de gallon, mais au plus un demi-gallon la douzaine, représentent un demi-gallon la douzaine;</p> <p>Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un demi-gallon, mais au plus trois quarts d'un gallon la douzaine, représentent trois quarts de gallon la douzaine;</p> <p>Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de trois quarts d'un gallon, mais au plus un gallon la douzaine, représentent un gallon la douzaine;</p> <p>Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un gallon, mais au plus un gallon et demi la douzaine, représentent un gallon et demi la douzaine;</p> <p>Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un gallon et demi, mais au plus deux gallons la douzaine, représentent deux gallons la douzaine;</p> <p>Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de deux gallons, mais au plus deux gallons et quatre cinquièmes la douzaine, représentent deux gallons et quatre cinquièmes la douzaine;</p> <p>Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de deux gallons et quatre cinquièmes, mais au plus trois gallons la douzaine, représentent trois gallons la douzaine;</p> <p>Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de trois gallons, mais au plus trois gallons et un cinquième la douzaine, représentent trois gallons et un cinquième la douzaine.</p> <p>Les bouteilles ou les fioles de liqueurs pour des usages spéciaux, tels que les échantillons non destinés à être vendus dans le commerce, peuvent être dédouanés suivant la mesure réelle, conformément aux règlements établis par le Ministre.</p>			
180a	Photographies, <i>negatifs</i> et <i>films exposés</i> , utilisés seulement dans les reportages photographiques, selon les règlements <i>que peut prescrire le Ministre</i> .....	En franchise	En franchise	En franchise
296g	Minerai de borate de sodium et de calcium, devant servir de retardateur d'incendies..... À compter du 1 <sup>er</sup> juillet 1961.....	En franchise 15 p.c.	En franchise 20 p.c.	25 p.c. 25 p.c.
351c	Fils de laiton <i>pour la fabrication</i> de fils Fourdrinier ou de toile de laiton pour machines de papeteries.....	En franchise	15 p.c.	35 p.c.
399a	Tuyaux ou tubes, de fer ou d'acier, vulgairement appelés "tubes pétrole" et consistant en tubages ou cuvelages et en accessoires ou raccords, <i>tiges de pompage régulières, petites tiges de pompage, tiges polies ou glacées et leurs raccords; tous les articles qui précèdent</i> lorsqu'ils sont employés pour les puits de gas naturel ou de pétrole.....	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.
409f	Tondeuses pour animaux; Appareils automatiques pour abreuver le bétail; Fourches, chariots, poulies et rails à foin, pour granges; Wagonnets et rails à fumier, pour granges; <i>Racleurs et excavateurs combinés;</i> Armoires pour le refroidissement des oeufs; Élévateurs (autres que les élévateurs pour entreposage); Concasseurs de grain; Séchoirs de grain ou de foin; Broyeuses de grain ou de foin; Chargeuses à grain; Caisnes de charrettes agricoles, à quatre roues, à déchargement par gravité; Dispositifs d'attelage et de couplage;			